



**Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche**

**ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
du 6 juillet 2020**

Assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche, tenue lundi le 6 juillet 2020 à 15 h 00 exceptionnellement à huis clos et par appel conférence en raison de la pandémie du COVID-19 et tel que permis par le Ministère des affaires municipales et de l'habitation, sous la présidence de M. Yan Maisonneuve, président et à laquelle ont assisté :

MM. Gabriel Michaud; vice-Président
Eugène Jolicoeur, membre

Mme Nathalie Ricard, membre

Ainsi que : Mmes Chantal Marceau, secrétaire-trésorière
Valérie Foucault, coordonnatrice administrative -
RAIM

M. Louis-Philippe Buist, ing., coordonnateur génie et
technologies - RAIM

RÉSOL. : 65-07-2020 (Ouverture de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR: Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR: Nathalie Ricard

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 66-07-2020 (Adoption de l'ordre du jour)

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR: Gabriel Michaud

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 22 juin 2020;
4. Adoption des listes des comptes à payer du fonds d'administration;
5. Adoption de la liste des paiements électroniques pour la période du 1^{er} au 30 juin 2020;
6. Autorisation de rachat de capital - refinancement par la RAETM / Terrebonne;
7. Affaires nouvelles;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche**

8. Période de questions;

9. Levée de la séance.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 67-07-2020 (Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 22 juin 2020)

IL EST PROPOSÉ PAR: Gabriel Michaud
APPUYÉ PAR: Nathalie Ricard

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 22 juin 2020 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 68-07-2020 (Adoption des listes des comptes à payer du fonds d'administration)

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR: Eugène Jolicoeur

QUE la liste des comptes à payer du fonds d'administration, au montant de 85 126,73 \$ telle qu'annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soient adoptée et que leur paiement soit autorisé.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 69-07-2020 (Adoption de la liste des paiements électroniques pour la période du 1^{er} au 30 juin 2020)

IL EST PROPOSÉ PAR: Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR: Nathalie Ricard

QUE la liste des paiements électroniques pour la période du 1^{er} au 30 juin 2020 au montant de 49 759,91 \$ telle qu'annexée à la présente résolution, soit adoptée et que leur paiement soit approuvé.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

**RÉSOL. : 70-07-2020 (Autorisation de rachat de capital -
refinancement par la RAETM / Terrebonne)**

ATTENDU QUE la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) doit procéder au refinancement afférent au règlement 109 au montant de 19 989 100 \$ relatif à un emprunt échéant le 5 octobre 2020;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne possède un excédent de fonctionnement affecté pour le remboursement de l'emprunt susmentionné d'un montant de 75 229 \$;

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Ville de Terrebonne recommande au conseil municipal d'autoriser l'appropriation de l'excédent affecté du règlement 109 de la RAETM au montant de 75 229 \$;

ATTENDU QUE le montant de cette appropriation qui sera versée à la RAETM doit être affectée au rachat de capital de la portion du refinancement afférent à la Ville de Terrebonne du règlement 109 de la RAETM;

ATTENDU QU'une copie de la résolution du Conseil municipal de la Ville de Terrebonne sera transmise à la RAETM une fois adoptée;

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR: Gabriel Michaud

QUE le conseil d'administration de la RAETM affecte la somme de 75 229\$ à être versée par la Ville de Terrebonne en réduction de l'emprunt à refinancer du règlement 109.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 71-07-2020 (Levée de la séance)

IL EST PROPOSÉ PAR: Gabriel Michaud
APPUYÉ PAR: Nathalie Ricard

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉ


Président


secrétaire-trésorière